



DOETH 2018 : complétez et renvoyez votre DOETH au plus tard le 1er mars 2019

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

Vous venez de recevoir votre Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés pour l'année 2018. Comme chaque année celle-ci est sans distinction envoyée par l'Agefiph à chaque entreprise française. Mais votre cas est spécifique. En effet, en tant qu'établissement adhérent à la Fehap (CC51), à Nexem (CC56) ou établissement Croix-Rouge française, vous relevez de l'accord de branche OETH. Cet accord signé par votre fédération employeur vous permet d'accéder à des conseils et aides financières adaptées au secteur.

Votre établissement ne relevant donc pas de l'Agefiph mais de l'accord OETH, vous trouverez ci-dessous la marche à suivre ainsi qu'une notice explicative pour vous aider à répondre aux spécificités de l'accord.

En télé-déclarant sur www.teledoeth.travail.gouv.fr

1. Saisir votre nom d'utilisateur et mot de passe Télé-DOETH indiqués sur le formulaire DOETH 2018 (Cerfa 11391*21) que l'Agefiph vous a envoyé et compléter votre déclaration.
2. Faire la photocopie de la synthèse de la DOETH (en indiquant votre identifiant OETH)
3. Procéder au règlement et envoyer le tout à l'association OETH

En choisissant la déclaration papier

1. Faire la photocopie de la DOETH (Cerfa 11391*21) en indiquant votre identifiant OETH
2. Ajouter la liste nominative des bénéficiaires
3. Procéder au règlement et envoyer le tout à l'association OETH

Si votre établissement a choisi la péréquation ou la déclaration globale : merci de nous adresser la liste des établissements s'y rattachant (nom, adresse et n° de SIRET, en précisant s'ils sont adhérents Fehap, Nexem, CRF ou non).

Vous avez jusqu'au 1er mars 2019 inclus pour envoyer les documents précités ainsi que votre règlement à : Association OETH – 47 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

REGLEMENT DE LA CONTRIBUTION

Par virement : IBAN : FR76 1020 7004 2620 2111 6572 325 / BIC : CCBPFRPPMTG

(à la rubrique « Motif de paiement », indiquer votre SIRET + DOETH 2018).

Par chèque : à l'ordre de l'association OETH (mentionner votre SIRET ou identifiant OETH au dos du chèque).

Vous retrouverez toutes les informations sur le site www.oeth.org. Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pierre-Marie Lasbleis
Directeur général



47 rue Eugène Oudiné - 75013 PARIS - Tél. : 01 40 60 58 58 - Fax : 01 40 60 58 64

Site Internet : www.oeth.org - Email : contact@oeth.org

Association - Siret : 383 880 515 00044